



## ECOLE CASCADE DE GLACE ADULTES

### FICHE TECHNIQUE 2018 Module "Découverte Hiver"

#### 1 OBJET DU MODULE

Vous avez plus de 18 ans, vous ne connaissez pas la cascade de glace ou vous êtes débutant.  
Vous voulez découvrir cette pratique.  
Vous voulez démarrer sur de bonnes bases techniques, être bien conseillé.

#### 2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent en montagne, en parties théoriques et pratiques.  
L'objectif en fin de module est d'acquérir les connaissances de base de la technique de cascade pour être à l'aise en second, voire en tête dans une voie courte et facile.

Vous pourrez suivre ensuite le module progression, en effectif réduit et faire des voies de plusieurs longueurs en tête ou en second suivant votre niveau ou votre condition physique.

La durée du module est d'une journée, le lieu sera précisé directement par le cadre en fonction des conditions météo, et de l'effectif minimal. (Vallée de la Romanche, Vercors, Belledonne, ou autres lieux suivant météo).

**Date** : Samedi 13 Janvier 2018

**Matériel** individuel à apporter :

- Tenue hivernale adaptée (bonnet, gants, une grosse paire chaude et 2 paires plus fines, pantalon et veste Goretex, sous vêtements chauds, veste chaude type polaire, veste chaude type duvet.
- baudrier + longe
- chaussures rigides pouvant accepter des crampons.
- matériel d'assurage + mousquetons à vis + dégaines
- casque
- piolets traction, crampons cascade
- 1 sac à dos léger (~30 l)
- lunettes
- 1 gourde/thermos.

**Coté pratique** : pour ceux qui ne possèdent pas de matériel individuel, celui peut-être prêté (voir avec l'encadrant.)

#### 3 INSCRIPTIONS/TARIF

**Inscriptions et renseignements** :

[escalade-sportive@gemsa.fr](mailto:escalade-sportive@gemsa.fr) avant le 13 décembre 2017. (Pour les retardataires voir avec le responsable de l'activité, Jacques Pontré.  
Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

**Contribution** :

60 € le module d'une journée, à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 20 € d'arrhes.  
Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissables dès le versement. Reste le solde à payer.

Il est possible de payer par virement, demandez le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage « EDV06 ». Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.  
Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage. Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA

**Transport** :

En sus, **frais** kilométriques partagés sur la base de 0.25 € /Km.

**Effectif** :

- Le nombre de places est limité pour un module efficace.
- Le minimum étant de 5 et le maximum de 6 personnes.
- Inscrivez-vous au plus tôt.